



## Utilisation GPS personnel pour le travail

Par **girl00**, le **17/12/2015** à **16:08**

Bonjour, étant salarié itinérant, j'utilise mon GPS personnel. Je fais gagner du temps à mon employeur sans contre-parti. Est-ce légal ?  
Cordialement

Par **janus2fr**, le **17/12/2015** à **17:44**

Bonjour,  
Difficile de comprendre où vous voulez en venir...  
Vous pouvez tout à fait refuser d'utiliser votre GPS personnel et faire "à l'ancienne". Comment croyez-vous que l'on faisait avant l'invention du GPS ? On se débrouillait très bien sans !

Par **P.M.**, le **17/12/2015** à **18:43**

Bonjour,  
Vous êtes payé pour du temps de travail effectif, pas pour celui que vous auriez dû effectuer si vous n'aviez pas utilisé votre GPS ou si vous aviez roulé moins vite ou s'il n'y avait pas eu de bouchon...